

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 3449-2024**

Établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application

---

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3449-2024 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.

Ce règlement a pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à [www.ville.magog.qc.ca](http://www.ville.magog.qc.ca) ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 26 mars 2024.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière